

N° 7023³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2016-2017

P R O J E T D E L O I

**portant changement de limites entre la Ville d'Esch-sur-Alzette
et la Commune de Sanem**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ÉTAT**

(17.3.2017)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'État, du 16 mars 2017 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**portant changement de limites entre la Ville d'Esch-sur-Alzette
et la Commune de Sanem**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 15 mars 2017 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en sa séance du 24 janvier 2017;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 17 mars 2017.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Georges WIVENES

